



" Protection Chats GIREAU "



LA GAZETTE du REFUGE

Année 2008 Numéro 27

20 AVRIL 2008

EDITORIAL

Chers adhérents et amis,

2008 a débuté bien tristement pour notre association !

Madame Jeannine BORDE, notre Présidente, n'est plus. Elle faisait partie de la poignée de bénévoles qui en l'an 2000 s'était mobilisée pour sauver le refuge Gireau. Elle nous a quittés le 7 janvier et, un mois après, notre trésorière, Madame Marie-Josée SAVOYA disparaissait elle aussi, victime d'une cruelle maladie.

Succéder à deux personnes de valeur n'est pas simple mais le plus bel hommage que nous pouvons leur rendre est de continuer, dans le même esprit, l'œuvre entreprise

Nous remercions à nouveau tous ceux et celles, qui nous ont manifesté leur sympathie, par leur présence, leurs écrits et leurs dons.

Chers adhérents, lors de l'assemblée générale du 10 février 2008 vous avez élu à l'unanimité les personnes proposées pour représenter notre association.

La nouvelle équipe des « Chats de Stella » fera tout pour être digne de cette confiance et pour apporter à nos petits pensionnaires tout le bien être possible.

Nous avons, plus que jamais, besoin de vous ! Nous remercions tous ceux d'entre vous qui ont déjà réglé leur cotisation 2008 et ceux qui vont le faire à l'aide du petit bulletin en page 4.

Avec tout notre gratitude.

Anne PLAGNOL

Présidente



ADOPTEZ-NOUS



Etre Famille d'Accueil

Bientôt le Printemps et son cortège de naissances..... Nous serons à nouveau confrontés au problème des chatons abandonnés !

Comme tous les refuges nous avons besoin de familles d'accueil, surtout pour les chatons qui arrivent souvent à peine sevrés et/ou en mauvais état sanitaire.

Pourquoi? Ces chatons sont très fragiles et nécessitent des soins constants : donner le biberon toutes les 3 heures (comme pour les bébés humains) des soins d'hygiène fréquents (difficiles à assurer en refuge!). De plus la vie en box, même dans des box suffisamment grands, est pour certains un stress important qui ajoute à leur fragilité.

Que demande d'être une famille d'accueil? : cela va dépendre du type de chatons recueillis – mais dans tous les cas : une pièce(ou un espace) où ils seront seuls, isolés des autres animaux. Cela est indispensable au début et pour un certain temps pour les chatons à nourrir au biberon.

Combien de temps ? Cela peut aller de quelques jours pour un chaton normalement sevré, adoptable rapidement, jusqu'à deux mois – voire un peu plus – pour des chatons non sevrés qu'il conviendra de garder ensemble pour qu'ils grandissent « socialisés ».

Quelles obligations ? : Les chatons étant mis à l'adoption, cela implique de recevoir les adoptants potentiels, l'adoption pouvant être immédiate ou différée pour permettre au chaton de grandir un peu lorsqu'il s'agit d'un chaton privé de sa mère trop tôt.

Quid du financement? : la charge financière est prise par le refuge, sauf bien sûr pour les familles d'accueil qui acceptent de tout financer. Elle est aussi modulable : par exemple une famille d'accueil peut payer la nourriture mais pas le vétérinaire si cela est nécessaire; idem pour les traitements anti-vers et anti-puces indispensables assez tôt.

Vous voulez nous aider ?

N'attendez pas ! Venez nous voir ou laissez-nous un message au : 04 93 24 09 85 en précisant vos coordonnées.

J.Hermann

Calendrier

Avril – samedi 12 de 15h à 17h et dimanche 13 de 9h30 à 16h30 – Brocante de printemps -Salle Escoffier -Villeneuve Loubet

Octobre: Samedi 4 de 15h à 17h et Dimanche (de 9h30 à 16h;30 – Brocante d'automne – Dalle Escoffier –Villeneuve- Loubet

Novembre : **Dimanche** 16 à 14h30 – Grand Loto des Chats – Salle des Fêtes Tourrettes- sur-Loup.

► **Nous avons besoin de bénévoles pour tenir nos stands, distribuer des affiches, collecter des lots chez les commerçants. D'avance Merci !**

Coup d'œil sur le refuge

Moi, Borro, matou gris et blanc, très sûr de moi, très câlin à condition que l'on n'essaye pas de me prendre dans les bras. Je squatte le bureau et suis donc au courant de tout. Je sais que de puis le début de l'année il y a eu 29 nouveaux admis. Quelques copains ont été adoptés: 19. Deux ou trois sont parrainés.

J'ai entendu dire qu'une nouvelle nursery allait être édifiée. C'est bien pour les petits qui seront ainsi mieux installés. On parle aussi d'une nouvelle infirmerie et d'un bureau.

C'est bien beau tout ça, mais ça coûte cher ! ça m'inquiète; comment vont ils payer nos croquettes ? Une Fondation Monégasque étudierait une prise en charge des travaux ? Oh! Parfait, croisons les griffes pour que ça marche !

Jean-Michel va prendre des vacances, il les a bien méritées et puis, nous on aura Anne-Marie. Elle est aux petits soins pour nous !

Plus besoin de journaux pour l'instant mais les tissus douillés sont toujours acceptés et aussi les boîtes (pour nous mais aussi pour les petits qui vont arriver!) et, n'oubliez – pas : des câlins nous en avons tant besoin!

A bientôt !

Borro



Pourquoi faire un legs ou souscrire une assurance-vie ?

L'association « Les Chats de Stella » peut recevoir des legs grâce à son affiliation à la confédération des SPA de France de Lyon.

A cet effet, il est vivement recommandé aux personnes intéressées de **rédiger un testament olographe et de le faire enregistrer chez leur notaire** pour un coût moyen de 60 euros, afin de garantir la sécurité juridique de l'opération. Pour avoir une valeur juridique le **testament doit être rédigé entièrement de la main de son auteur et doit être daté et signé.**

Bien entendu, le respect de ces modalités pratiques ne dispense pas de communiquer à leurs proches sur leurs dernière volontés et d'en informer l'association.

Il faut savoir qu'un bien immobilier légué à l'association doit d'abord être expertisé par le service des domaines de l'Administration Fiscale et recevoir un agrément du Préfet avant de pouvoir être vendu, le cas échéant.

Il en va de même pour les assurances vie souscrites au profit de l'association

Nous rappelons que ce sont souvent les dons et legs qui permettent d'équilibrer le budget annuel de l'association, les cotisations ne suffisant pas, d'où l'importance d'une telle démarche, qui n'est pas anodine et marque son engagement pour la cause animale en général et féline en particulier.

En contrepartie, l'association s'engage à prendre en charge au sein du refuge et jusqu'à leur mort, les chats du généreux donateur qui en a exprimé clairement la volonté (**l'ouverture du testament étant parfois différée dans le temps, il est conseillé de laisser à une personne de confiance une lettre précisant ce souhait**)

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

S.Sberna

Association **LES CHATS DE STELLA**

1460, ancien chemin de la Gaude
06140 Vence
Tel /Fax :04 93 24 09 85
E.mail: plagnol.a@aliceadsl.fr
Site: www.leschatsdestella.com

Téléphones utiles :

A. Plagnol – Présidente 06 64 79 21 39
P. Mazzia – Vice-Président: 06 60 54 70 87
D. Bardu- Trésorière 06 62 60 93 42
B. Gorog - Trésor. adj. 06 62 72 02 36
J. Hermann –Secrétaire 04 93 58 34 92
F. Manoury – Secret. Adjt 06 63 62 07 61

Pour tout animal perdu ou trouvé

A P O T
08 00 0370 16

Pour se rendre au Refuge

De Nice : Sortie autoroute Cagnes/Mer, direction Vence . Au deuxième rond-point prendre direction Cité Historique, puis, à droite, Chemin de Vosgelade . Au croisement où se trouve une pharmacie prendre à droite et monter dans les bois.

Un panneau indique le refuge.

De Grasse : Entrer dans la ville de Vence, prendre la direction de Cagnes/Mer. Au 3ème rond-point reprendre direction cité historique.

Le refuge est ouvert tous les jours de 14h à 16h
sauf jeudi et dimanche

LES CHATS DE STELLA

Marraine d'honneur : Mme Arielle DOMBASLE

Président d'honneur : M.Hollis NALL

Membres du Bureau

Anne PLAGNOL	Présidente
Pierre MAZZIA	Vice Président
Danielle BARDU	Trésorière
Brigitte GOROG	Trésorière Adjointe
Jeannine HERMANN	Secrétaire
Fabien MANOURY	Secrétaire Adjoint

Membres du Conseil d'Administration

Mmes : AICART Carine – CURAU Mireille –
SBERNA Sabine
MM : CANTO Jean-Jacques –PADOVANI Laurent

FORFAITS ADOPTION

Chat : 70€ - Chatte : 100€

Tous nos animaux sont testés leucose, stérilisés et tatoués.

Pour les chatons un bon de stérilisation
et tatouage est remis à l'adoptant



Cotisation – Soutien – Parrainage

Nom :Prénom: Tél:

Adresse :

Membre titulaire : 20€ Bienfaiteur : 46€ Parrainage **uniquement** : 93€ Don libre:€

Je règle par : chèque - Espèces : - Virement au Crédit Mutuel de Vence cpte: 794724033340 :

NB : les cotisations et parrainages s'entendent à l'année civile et non de date à date.

Ne me jetez pas... faites moi circuler !